Courtemelon
Case postale 131
CH-2852 Courtételle

t +41 32 420 74 08
f +41 32 420 74 01
secr.ecr@jura.ch

Courtemelon, août 2014

Informations concernant l'octroi d'une aide financière aux apiculteurs

Dans le canton du Jura, une aide financière est allouée pour l'achat de matériel afin de stimuler le renouvellement des effectifs des abeilles et la motivation pour l'apiculture.

Mesures soutenues:

- Achat de ruches ou rucher
- Achat de matériel d'exploitation et de conditionnement du miel
- Achat de colonies

Type de soutien

- Montant forfaitaire de fr. 5'000.- par apiculteur (minimum cinq ruches)
- Prêt sans intérêt
- Durée de remboursement: 8 ans

Conditions d'octroi:

- Attester d'une formation apicole de base
- Etre membre d'une société d'apiculture
- Pouvoir garantir le prêt

Renseignements:

- Service de l'économie rurale, améliorations structurelles: tél. 032 420 74 08